



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rémunérations

Question écrite n° 36852

Texte de la question

Mme Valérie Boyer interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le nombre de fonctionnaires d'État par branche dont la rémunération est égale ou supérieure à 5 300 euros nets mensuels en distinguant le nombre de fonctionnaires concernés avec et sans primes.

Texte de la réponse

Il n'existe pas de source statistique totalement adaptée pour répondre à la question posée. La source la plus complète sur le périmètre de la fonction publique de l'État, le Système d'information sur les agents des services publics (SIASP), produit par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et qui intègre les données issues de la Direction générale des finances publiques pour les établissements dont la paie est établie sans ordonnancement préalable et en paie à façon, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) des établissements publics hors paie à façon pour les autres agents civils et les données issues du RAE (recensement des agents de l'État du ministère de la défense) pour les militaires. La réponse à la question porte ici sur les seuls agents civils pour lesquels le secteur d'établissement est disponible. En 2014, on dénombre 36 450 fonctionnaires civils de l'État en fonction au 31 décembre dont le salaire global net en équivalent temps plein est supérieur à 5 300 euros. Parmi ces fonctionnaires, 14 370 avaient un traitement indiciaire brut en équivalent temps plein supérieur à 5 300 euros. Ces fonctionnaires se répartissent comme suit par « secteur d'établissement » : Effectifs de fonctionnaires civils d'État au 31 décembre dont la rémunération de l'emploi principal en équivalent temps plein excède 5 300 euros mensuels en 2014

Secteur d'établissement (1)	salaire mensuel net	traitement mensuel brut
Sylviculture et exploitation forestière	5	0
Industries alimentaires	8	0
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	< 5	0
Entreposage et services auxiliaires des transports	477	< 5
Édition	25	5

Production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	5	< 5
Programmation, conseil et autres activités informatiques	10	< 5
Services d'information	8	< 5
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	308	16
Activités immobilières	< 5	0
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	35	5
Recherche-développement scientifique	1 492	2 144
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	24 693	3 871
Enseignement	8 966	8 036
Activités pour la santé humaine	62	89
Hébergement médico-social et social	6	< 5
Action sociale sans hébergement	45	5
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	190	177
Activités des organisations associatives	10	< 5
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	< 5	0
ensemble	36 346	14 365

(1) Correspondant au libellé de la division de la nomenclature française d'activités révision 2 (NAF rév. 2, 2008). Lorsque les effectifs sont inférieurs à 5 personnes, en raison de l'application des règles du secret statistique, les effectifs ne sont pas diffusés. Dans le cas de la branche « recherche-développement », le nombre de

fonctionnaires recevant un traitement brut supérieur au seuil de 5 300 euros est supérieur à celui des fonctionnaires dont le salaire net excède ce seuil. Cela provient de la relativement faible part des primes dans cette branche (comme dans l'enseignement où les écarts d'effectifs sont faibles relativement aux autres branches) et de la concentration des effectifs dans la zone de rémunération comprise entre un salaire brut supérieur à 5 300 euros et un salaire net inférieur. C'est la situation inverse de celle observée dans la branche « administration publique » où la part des primes est plus importante.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36852

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9420

Réponse publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1289